

Cameroun.rnrnaujourd'hui cela fait 2 ans que je vis au Cameroun avec mon fils mais à nouveau avec des problèmes administratifs et je suis apatride car le Cameroun me dit française.rnpuis-je demander la nationalité ?

Par **Visiteur**, le **21/03/2018 à 06:47**

BonjourrnrnMalheureux, il faut répondre à des critères précis que voici.rnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F295>

Par **amajuris**, le **21/03/2018 à 10:09**

bonjour,rnje ne connais pas la loi camerounaise, mais si vos 2 parents étaient camerounais, vous devriez avoir la nationalité camerounaise par filiation.rnje ne vois pas à quel titre, vous pourriez prétendre à la nationalité française, puisque le simple fait d'être né en france ne donne pas automatiquement la nationalité française surtout que vous avez quitté la france à l'âge de 7 ans.rnde la même manière, que le mariage avec un conjoint français ne donne pas automatiquement la nationalité française au conjoint étranger.rnvoyez un avocat au cameroun pour faire valoir votre nationalité camerounaise.rnsalutations